Maintenant et demain L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Collège Service Canada@RHDCC

Calculatrice du revenu de retraite canadienne (CCRC)

Guide du participant

Gouvernement en direct (GED)

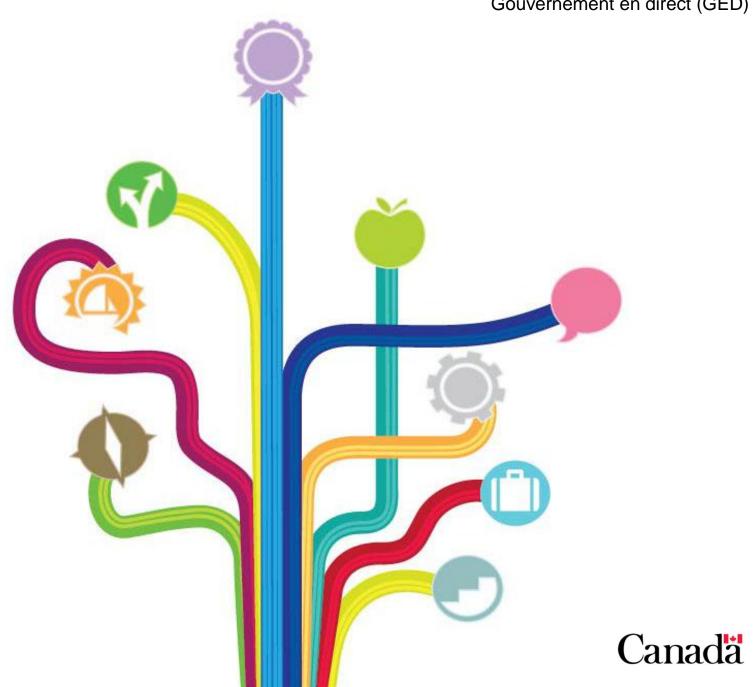


Table des matières

Historique des changements	5
À propos du guide But Public visé Objectif d'apprentissage Utilisation du guide Rapport d'apprentissage	6 6 6
Calculatrice du revenu de retraite canadienne Introduction à la Calculatrice du revenu de retraite canadienne (CRRC) Contexte Objectifs La protection des renseignements personnels Limites de la calculatrice Préalables	8 8 8
Tour d'horizon Pour commencer Accès aux services en ligne Bienvenue à la calculatrice Page d'introduction Renseignements utiles pour se servir de la calculatrice Utilisation de la calculatrice Aide en ligne Page Départ	11 13 15 15 17
Modules de la CRRC	22 23 26 29 31
Module Prestation après-retraite du RPC	

Historique des changements

Date du changement	Raison du changement (p. ex: Nouvelle ou changement à l'OPF, nouvelle législation, etc.)	Révision (Décrire ce qui a changé ou a été ajouté)	Numéro de section (Détailler les sections affectées)	Page(s) affectées
Mai 2013	Mise à jour, format, et nouvelles images parce que le site a changé.	Mise à jour, format, et nouvelles images.	GED CCRC	toutes

À propos du guide

But

Le présent guide de formation a été conçu pour vous familiariser avec la Calculatrice du revenu de retraite canadienne (CRRC). Ce guide vous permet de parcourir la calculatrice dans le but d'obtenir les renseignements nécessaires afin d'aider les clients. Il traite essentiellement de la façon d'utiliser adéquatement la calculatrice, plutôt que de se concentrer sur les renseignements concernant les programmes de la SV et du RPC.

Public visé

La CRRC a été mise sur pied pour tous les Canadiens, mais particulièrement ceux âgés de 30 à 49 ans. Ce groupe d'âge serait tout spécialement avantagé par une bonne planification de leur retraite.

Cette calculatrice est conçue pour être utilisée par les Canadiens de plus de 18 ans. Un utilisateur de moins de 18 ans qui voudrait l'essayer devra inscrire une année de naissance correspondant à 18 ans ou plus.

Les couples mariés ou les conjoints de fait doivent tous les deux calculer séparément leur revenu futur à l'aide de la calculatrice, puis confronter leurs résultats respectifs pour obtenir une idée de leur situation générale.

Objectif d'apprentissage

À la fin de ce guide, vous saurez manier la calculatrice et vous aurez les aptitudes nécessaires pour aider les gens à s'en servir.

Utilisation du guide

Afin de vous donner de bonnes connaissances pratiques sur cette calculatrice, le Guide met l'accent sur son utilisation concrète.

Ce module demande environ deux heures de votre temps.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Groupe de formation opérationnelle à : http://intracom.hq-ac.prv/isp-psr/learning/general/evaluateform_f.shtml

Rapport d'apprentissage

Pour que la formation soit inscrite sur la liste des cours que vous avez suivis au Ministère, vous devez remplir le formulaire Rapport d'apprentissage – HRB2791 en utilisant le code de formation 25269. Vous trouverez ce formulaire sur la page des formulaires électroniques.

Remettez le formulaire de rapport d'apprentissage dûment rempli à votre responsable administratif une fois que vous aurez parcouru le guide d'un bout à l'autre. Votre formation sera inscrite dans les systèmes financiers et de gestion ministérielle (SGM), où elle fera l'objet d'un suivi.

Calculatrice du revenu de retraite canadienne

Introduction à la Calculatrice du revenu de retraite canadienne (CRRC)

Contexte

La CRRC est un outil de planification de la retraite accessible par Internet qui a été élaboré pour aider les Canadiens à mieux comprendre le système de revenu de retraite et sa contribution à leur sécurité financière.

La calculatrice permet aux clients d'obtenir une évaluation approximative de leur revenu de retraite futur, provenant de plusieurs sources, dont la Sécurité de la vieillesse (SV), le Régime de pensions du Canada (RPC), les pensions d'employeur, les REÉR et d'autres sources de revenu continu. Les clients peuvent se servir des résultats pour faciliter la planification de leur retraite.

Tous les calculs se fondent sur le système de revenu de retraite actuel. L'estimation du revenu de retraite du client correspond au revenu brut et elle se base sur les montants entrés par le client durant sa session.

Objectifs

La CRRC vise entre autres à atteindre les objectifs suivants :

- sensibiliser les gens au système de revenu de retraite canadien et tout particulièrement à la SV et au RPC;
- faire la promotion de la SV et du RPC en tant que fondations sur lesquelles bâtir un solide plan de revenu pour la retraite;
- encourager les Canadiens à utiliser l'État de compte annuel du cotisant au RPC comme un outil de planification de la retraite;
- encourager les Canadiens à planifier leurs années de retraite et à être prêts pour cette transition.

La protection des renseignements personnels

Aucun renseignement personnel ni aucune forme d'identification personnelle ne sont exigés pour utiliser la calculatrice. Les clients ne doivent fournir que leur date de naissance et leur sexe. Ces renseignements sont nécessaires pour calculer l'espérance de vie jusqu'à 109 ans et pour permettre à la calculatrice d'évaluer le revenu de retraite avec plus d'exactitude.

Certaines données statistiques, comme le nombre de visiteurs, l'âge et le sexe, sont toutefois recueillies.

À l'utilisation de la calculatrice, un témoin (cookie) est placé dans l'ordinateur du client afin d'assurer la continuité des données d'un écran à l'autre. Ce témoin est supprimé automatiquement au moment de la fermeture de la calculatrice.

Comment les renseignements sont protégés?

La sécurité des opérations des clients est assurée au moyen de deux principaux outils, à savoir le chiffrement et les coupe-feux.

Le **chiffrement** embrouille électroniquement le cheminement des données entre l'ordinateur et le serveur et réduit au minimum le risque que des pirates informatiques ou d'autres clients puissent voir ou modifier des renseignements pendant la transmission. Pour accéder à ce site, le client doit utiliser un explorateur avec chiffrement de 128 bits.

Les **coupe-feux** sont une combinaison d'appareils et de logiciels conçus pour empêcher les gens de l'extérieur d'accéder aux systèmes informatiques et à la base de données internes du client.

Le courrier électronique ne devrait jamais être utilisé pour envoyer des renseignements confidentiels. Le système de chiffrement accompagnant la CRRC ne fonctionne pas pour le courriel.

Limites de la calculatrice

Les clients ne doivent pas oublier que la calculatrice ne fournit qu'une évaluation approximative de leur revenu de retraite futur. De nombreux facteurs peuvent modifier leur revenu réel.

Tous les calculs et toutes les projections s'appuient sur le système de revenu de retraite de l'année en cours. Toutes les valeurs sont actualisées chaque année. Certains calculs ont été simplifiés et les valeurs sont arrondies au dollar près. Les projections sont fondées sur des hypothèses (inflation, taux de rendement) qui peuvent ne pas s'avérer. La situation

d'une personne – résidence à l'extérieur du Canada, revenus futurs, état civil – peut changer, ce qui se répercute sur le droit aux prestations de la SV et du RPC.

Les montants sont exprimés en fonction des montants entrés par le client durant sa session, ce qui donne aux clients une idée de leurs revenus s'ils prenaient leur retraite aujourd'hui. Les montants ne tiennent pas compte de l'impôt.

Cet outil a une vocation strictement informative et ne prétend nullement offrir des conseils financiers. Les clients soucieux d'en connaître davantage devraient consulter un conseiller financier qualifié.

Les clients peuvent obtenir de plus amples renseignements sur les pensions de l'employeur et les REÉR dans le dépliant de RHDCC Le système de revenu de retraite du Canada – Qu'est-ce que vous en retirez, qu'ils peuvent imprimer ou consulter à partir de l'adresse : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/psr/rpc/ecc/18-29/rpcreserve.shtml

Préalables

Afin de poursuivre avec ce guide, vous devez posséder les préalables suivants :

- Expérience dans le traitement de demandes de renseignements provenant des clients;
- Connaissance pratique des navigateurs et d'Internet;
- Connaissance pratique du Système d'exécution des Programmes de la sécurité du revenu (PSR);
- Connaissance pratique de la SV et du RPC;
- Connaissance pratique du projet de l'état de compte du cotisant, notamment de l'expérience à informer les clients à propos de ce projet.

Tour d'horizon

Pour commencer

La Calculatrice du revenu de retraite canadienne se trouve sur le site Internet de Service Canada à l'adresse suivante : http://www.servicecanada.gc.ca/.



Le client choisit la langue qu'il préfère, puis la page d'accueil de Service Canada apparaît.

La calculatrice est accessible en français et en anglais. Le client peut changer de langue à tout moment dans la barre de navigation supérieure.

Accès aux services en ligne

Pour ouvrir l'écran de la Calculatrice du revenu de retraite canadienne, il suffit de sélectionner Calculer mon revenu de retraite dans le menu JE VEUX.

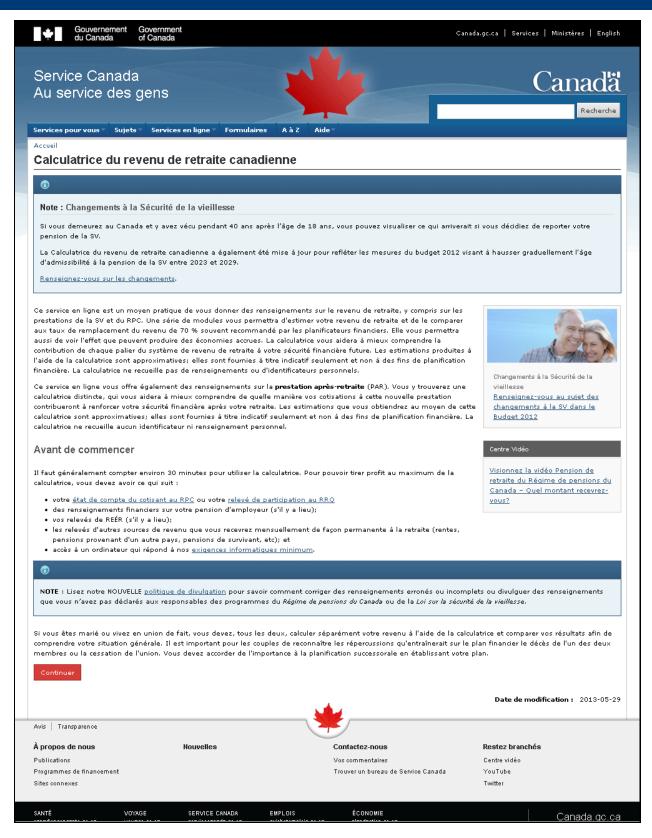


Le client peut également accéder à la CRRC par l'intermédiaire de Mon dossier Service Canada. La CRRC se trouve dans l'onglet Autres liens.



Bienvenue à la calculatrice

La page suivante qui apparaît est intitulée Calculatrice du revenu de retraite canadienne. Cette page décrit les renseignements et le matériel que le client doit avoir à sa disposition pour utiliser la calculatrice.



Le client doit sélectionner Continuer pour ouvrir la page suivante.



Notez bien: Un message d'expiration de session s'affichera si le client ne fait rien pendant 60 minutes ou plus. S'il souhaite poursuivre sa session, il doit cliquer sur Veuillez réessayer. Cela le ramènera à la page d'accueil de la calculatrice. Toute information saisie sera perdue, et le client devra recommencer au début. Les clients devraient s'assurer de disposer de tous les renseignements requis avant de commencer une session en ligne.

Page d'introduction

La page suivante énumère les sources du revenu permanent que le client pourrait recevoir tout au long de sa retraite (estimation du revenu) et décrit encore une fois les documents qu'il faut avoir à sa disposition pour utiliser la calculatrice.

Le client doit sélectionner le bouton Suivante pour ouvrir la page suivante.

Renseignements utiles pour se servir de la calculatrice

La calculatrice sera le plus efficace lorsque le client a au moins les documents suivants à sa disposition :

- L'État de compte du cotisant (ECC) au RPC ou le Relevé de participation du RRQ
- Renseignements financiers sur la pension de son employeur (le cas échéant)
- États de compte de REÉR récents (le cas échéant)
- États de compte les plus récents pour d'autres sources de revenu continu telles que rentes, pensions étrangères, pensions de survivant, etc. (le cas échéant)

État de compte du cotisant au RPC

Les clients peuvent calculer le montant de leur pension de retraite en fonction de l'âge de leur retraite (entre 60 et 64 ans ou à 70 ans) et des fluctuations de leurs revenus.

La calculatrice demande deux renseignements fournis sur le plus récent État de compte du cotisant au RPC :

- La date de l'état de compte;
- Le montant prévu de la pension à 65 ans.

Il est possible d'effectuer le calcul sans le montant prévu figurant sur l'état de compte, mais l'estimation sera alors moins fiable.

Les clients qui n'ont pas leur état de compte du cotisant au RPC peuvent utiliser les services en ligne pour :

- Consulter et imprimer les relevés de rémunération et de cotisation au RPC;
- Consulter et imprimer l'estimation de leurs prestations mensuelles du RPC;
- Imprimer une copie officielle de leur plus récent état de compte du cotisant au RPC.

Lorsque le cotisant à moins de 30 ans, le montant prévu de la pension à 65 ans ne figure pas sur son état de compte.

Les personnes qui cotisent au Régime de rentes du Québec (RRQ) peuvent utiliser la calculatrice. Dans ce cas, le client devrait disposer d'un Relevé de participation du RRQ qui comprend le montant prévu de la pension de retraite du RRQ à 65 ans.

Pensions de l'employeur (le cas échéant)

La plupart des cotisants à des pensions d'employeur reçoivent un livret d'information à l'adhésion et des états de compte annuels qu'ils peuvent consulter afin de remplir le module sur les pensions d'employeur de la calculatrice. En l'absence de tels renseignements (ou si le client ne sait pas s'il a participé à une pension d'employeur ou non), le client devrait consulter son employeur actuel et ses employeurs antérieurs, ou encore les administrateurs des régimes de retraite afin d'obtenir l'information. La calculatrice propose une série de questions que le client peut poser à l'employeur (voir la Foire aux questions au sujet de ce module).

Régimes enregistrés d'épargne retraite (REÉR) (le cas échéant)

En général, les institutions financières envoient périodiquement un état de compte aux détenteurs de REÉR. Le client qui ne dispose pas d'état de compte devrait communiquer avec l'institution qui gère son régime d'épargne.

Autres épargnes et placements(le cas échéant)

Le client qui ne dispose pas de renseignements à ce sujet devrait communiquer avec l'institution qui gère ses autres épargnes et placements.

Le client sélectionne ensuite Suivante pour ouvrir la page Bienvenue à la calculatrice du revenu de retraite canadienne.

Utilisation de la calculatrice

La CRRC est structurée à la manière d'une entrevue modulaire. Les clients répondent à une série de questions et parcourent ainsi la calculatrice, une étape à la fois. La CRRC comporte six modules différents : SV, RPC, Pension d'employeur, REÉR, Autre revenu et Résumé.

Les clients peuvent évaluer leur revenu de retraite futur en fonction de plusieurs âges :

- La pension de base de la SV à partir de 65 ans. (La calculatrice ne tient pas compte du Supplément de revenu garanti ni de l'Allocation.)
- La pension de retraite du RPC à partir de 60 à 70 ans
- Les pensions d'employeur selon l'âge prévu par le régime du client (obligatoirement entre 50 et 70 ans)
- Les REÉR selon l'âge choisi par le client (obligatoirement entre 50 et 69 ans).

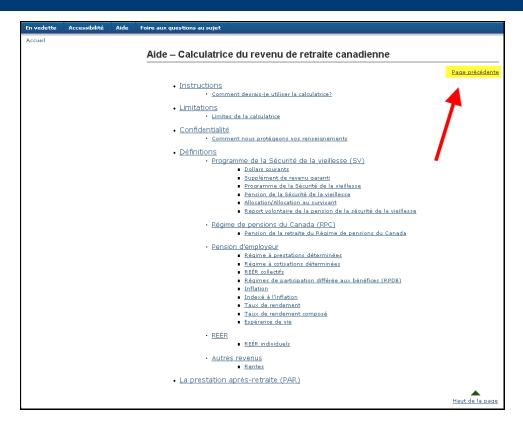
Les clients peuvent parcourir les divers modules de la calculatrice à l'aide des boutons Précédente et Suivante qui se trouvent sur chaque page, ou à l'aide des boutons situés à la gauche de chaque page, afin d'accéder à un module précis.



Aide en ligne

L'outil d'aide en ligne est situé sur la barre de navigation au haut de chaque écran de la calculatrice. Lorsque le client sélectionne le bouton Aide, les rubriques suivantes apparaissent : Instructions, Limitations, Confidentialité, Définitions et Prestation après-retraite.

Mai 2013



Instructions: Cette page contient des renseignements sur l'utilisation de la calculatrice; par exemple, comment naviguer entre les pages, comment obtenir différents calculs, etc.

Limitations: Cette page renseigne le client sur le degré de précision de la calculatrice. Elle prévient le client que son revenu de retraite réel sera différent des résultats obtenus à l'aide de la calculatrice.

Confidentialité : Cette page décrit comment les renseignements personnels du client sont protégés.

Définitions : Le client trouvera dans cette partie la définition de certains termes employés dans les pages de la calculatrice.

Prestation après-retraite : Le client trouvera dans cette partie les faits essentiels qu'il doit connaître au sujet de la prestation après-retraite.

Pour quitter l'outil d'aide, le client doit cliquer sur le bouton **Page précédente** dans le coin supérieur droit de la page du menu d'aide.

Il y a également un bouton de **Foire aux questions** dans la barre de menu supérieure, à côté du bouton Aide. Ce bouton fait afficher une liste de questions courantes et de réponses à celles-ci.

De plus, il y a un bouton **En vedette**. En cliquant dessus, le client fera afficher une liste de sites connexes intéressants qu'il pourrait vouloir consulter.

Page Départ

Après avoir lu les instructions de la page de bienvenue, le client sélectionne le bouton Suivante au bas de la page pour avancer.

La première page qui s'ouvre est la page Départ.



Tant qu'il n'aura pas inscrit sa date de naissance et son sexe à la page Départ, le client ne pourra pas utiliser le bouton Suivante situé dans le coin inférieur droit de l'écran pour lancer un module.

Détails importants!

- Le client doit remplir la page Départ pour que la calculatrice puisse fonctionner.
- Si le client décide de retourner à un module déjà complété, les données qu'il y a inscrites seront effacées et il devra recommencer.
- Le module Pension d'employeur permet jusqu'à trois régimes différents; les détenteurs de plus d'un type de régime doivent les additionner afin d'y entrer le montant total.

- Le bouton Fermer ma session figure sur chaque page, dans la barre de navigation supérieure. Il permet au client de quitter la calculatrice à sa guise. Si le client sélectionne le Fermer ma session, toutes les données qu'il a inscrites seront supprimées et il devra les réinscrire pour redémarrer la calculatrice.
- Sélectionnez les termes soulignés pour obtenir plus d'information.
- La calculatrice a été conçue pour fonctionner à l'aide de tous les navigateurs Netscape, FireFox et Microsoft Explorer (à partir de la version 4).
- REMARQUE: Afin de protéger vos renseignements personnels, nous vous recommandons d'effacer l'information de votre cache et de fermer votre explorateur une fois que vous aurez terminé votre session en ligne.
- Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez nous téléphoner au 1 877 454 4051 (ATME/Téléscripteur 1 800 255 4786).
- Répondez aux questions en suivant les étapes que propose la calculatrice.



Notez bien: Pour des questions de sécurité, nous vous recommandons de vider votre mémoire cache ou de fermer votre navigateur lorsque vous terminez votre session en ligne..

Modules de la CRRC

Aperçu des modules

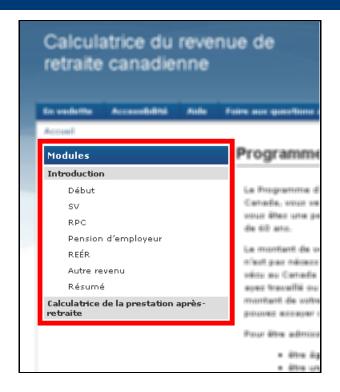
La calculatrice du revenu de retraite canadienne comporte six modules :

- SV
- RPC
- Pension d'employeur
- REÉR
- Autre revenu
- Résumé
- Prestation après-retraite



Notez bien : Le Supplément de revenu garanti et l'Allocation ne sont pas intégrés à la calculatrice.

Après avoir rempli la page Départ, le client est automatiquement dirigé vers le module SV. Il peut alors choisir de passer d'un module à l'autre à l'aide des boutons Suivante et Précédente qui se trouvent sur chaque page ou en choisissant le module voulu dans la barre de navigation à gauche de l'écran.



Détails importants!

- Aucun point décimal ni virgule ne devraient être utilisés dans la saisie des chiffres.
- Les valeurs sont arrondies au dollar près.
- Les montants sont tous fondés sur la valeur courante.
- Le module Pension d'employeur permet jusqu'à trois régimes différents; les détenteurs de plus d'un type de régime doivent les additionner afin d'y entrer le montant total.
- Il est possible de modifier les valeurs entrées pour obtenir des résultats différents. Cependant, seule la dernière valeur saisie est indiquée dans le résumé.
- Les résultats différeront de ceux obtenus par d'autres systèmes ministériels en raison des simplifications et des arrondissements intégrés à la calculatrice.

Module SV

La première page du module SV décrit brièvement le programme ainsi que les critères d'admissibilité. Après l'avoir lue, le client peut sélectionner Suivante.

Programme de la Sécurité de la vieillesse (SV)

Le Programme de la sécurité de la vieillesse (SV), qui est la pierre angulaire du système de revenu de retraite du Canada, vous verse une pension modeste à l'âge de 67 ans, si vous avez vécu au Canada pendant au moins 10 ans. Si vous êtes une personne âgée à faible revenu, vous pouvez également être admissible à d'autres prestations dès l'âge de 60 ans.

Le montant de votre pension de base de la SV est fondé sur le nombre d'années où vous avez résidé au Canada. Il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé au Canada pour être admissible à une pension de la SV. Par exemple, si vous avez vécu au Canada pendant 40 ans ou plus après votre 18e anniversaire, vous recevrez la pension maximale, que vous y ayez travaillé ou non. Par contre, si vous avez résidé au Canada pendant moins de 40 ans après l'âge de 18 ans, le montant de votre pension de la SV variera en fonction des réponses que vous donnerez aux questions qui suivent. Vous pouvez essayer différentes réponses pour savoir si cela modifiera le montant de votre pension.

Pour être admissible à une pension de la SV, vous devez :

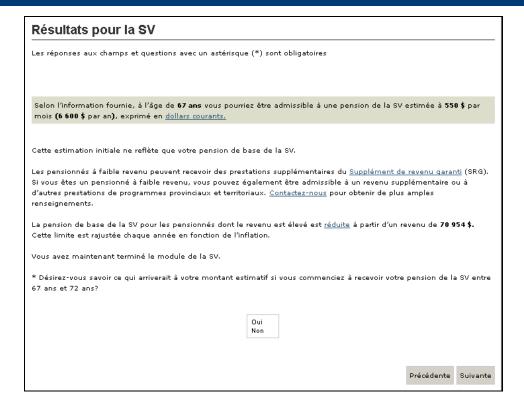
- être âgé de 67 ans ou plus,
- être un citoyen canadien ou un résident autorisé du Canada le jour avant l'approbation de votre demande,
- avoir été un citoyen canadien ou un résident autorisé du Canada le jour avant d'avoir quitté le pays, si vous ne résidez plus au Canada,
- avoir résidé au Canada pendant au moins 10 ans depuis votre 18^e anniversaire pour recevoir la SV au Canada, et
- avoir résidé au Canada pendant au moins 20 ans depuis votre 18^e anniversaire pour recevoir la SV à l'extérieur du Canada.

Les prestations de la SV ne sont pas versées de façon automatique. Vous devez présenter une demande. La pension de base de la SV est assujettie à l'impôt et elle est réduite pour les pensionnés à revenu élevé.

Précédente Suivante

À la deuxième page, on demande au client s'il aura résidé au Canada pendant au moins 40 ans après l'âge de 18 ans. Il doit répondre Oui ou Non, puis sélectionner Suivante.

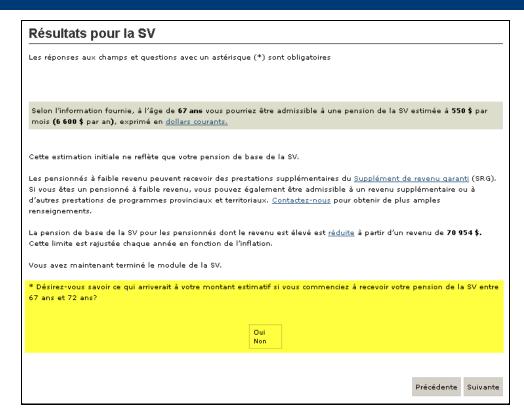
Si le client répond Oui, il est dirigé vers la page Résultats pour la SV. Cette page l'informe du montant estimatif de la SV qu'il recevrait à l'âge de 65 ans. Tous les montants sont exprimés en se fondant sur ce qu'a inscrit le client durant sa session.



Si le client répond Non, il est dirigé vers une série d'écrans visant à déterminer depuis combien de temps il vivra au Canada après l'âge de 18 ans. Voici quelques-unes des questions auxquelles le client peut s'attendre :

- Prévoyez-vous vivre au Canada lorsque vous aurez atteint l'âge de 67 ans?
- Lorsque vous aurez atteint l'âge de 67 ans, pendant combien d'années aurez-vous vécu au Canada depuis votre 18^e anniversaire?

Dans le bas de la page des Résultats pour la SV, le client se voit demander s'il désire savoir ce qui arriverait à son montant de la SV s'il commençait à recevoir sa pension entre 67 et 72 ans.



S'il clique sur Oui, le client peut sélectionner le nombre d'années et de mois pendant lesquels il veut reporter le versement de sa pension de la SV et ainsi voir quels seront les versements mensuels qu'il recevra dans ce cas.

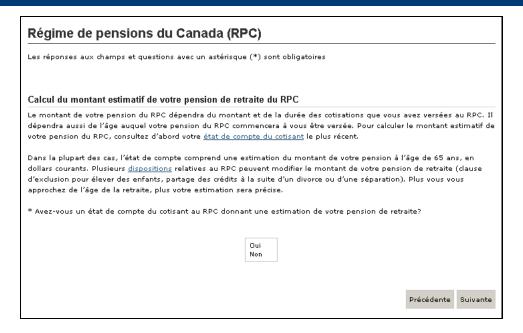
Module RPC

La première page du module RPC décrit brièvement le programme ainsi que les critères d'admissibilité.

Après avoir lu cette page, le client peut sélectionner Suivante.

À la deuxième page, on renseigne le client sur le montant estimatif de la pension de retraite du RPC. On l'informe que le montant est fondé sur le montant et la durée des cotisations, de même que sur l'âge auquel la pension commencera à lui être versée.

Il est préférable que le client ait un état de compte du cotisant du RPC pour ce module, car il donnera une estimation plus exacte. Il peut quand même obtenir une estimation même s'il n'a pas d'état de compte du RPC.



Le client doit sélectionner Oui s'il a un état de compte du cotisant du RPC et Non s'il n'en a pas. Il appuie ensuite sur le bouton Suivante.

Si le client a un état de compte du cotisant, il est dirigé vers un écran où il doit entrer le mois et l'année indiqués sur son état de compte ainsi que le montant estimatif de pension de retraite du RPC.

S'il n'a pas d'état de compte du cotisant, il est dirigé vers un écran où il doit estimer son revenu annuel moyen depuis l'âge de 18 ans jusqu'à aujourd'hui. L'estimation repose sur le revenu annuel entré par le client.

Dans cet écran, on demande aussi au client s'il veut savoir quel serait le montant de sa pension s'il commençait à la recevoir entre 60 et 70 ans. Le client doit sélectionner Oui ou Non au bas de l'écran, puis appuyer sur Suivante.

S'il sélectionne Oui pour savoir quel serait le montant de sa pension s'il commençait à la recevoir entre 60 et 70 ans, il est dirigé vers un autre écran.

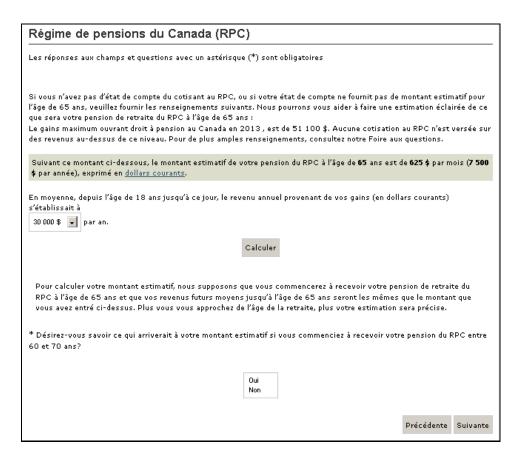
Au bas de cette même page, le client sélectionne ensuite l'âge pour lequel il souhaite obtenir une estimation de sa pension de retraite du RPC. Il peut sélectionner n'importe quel âge entre 60 et 70 ans. Après avoir fait son choix, il doit appuyer sur le bouton Suivante.

Si le client sélectionne Non pour savoir quel serait le montant de sa pension s'il commençait à la recevoir entre 60 et 70 ans, on lui demande s'il désire savoir de quelle façon ses revenus futurs peuvent influer sur sa pension. Il peut sélectionner Oui ou Non.

S'il sélectionne Oui, il est dirigé vers un écran où on lui demande de fournir une estimation de ses revenus futurs.

Le client fournit une estimation de ce que sera, selon lui, son revenu futur à partir de son âge actuel jusqu'à l'âge sélectionné, puis à partir de cet âge jusqu'à 70 ans. Il appuie ensuite sur Suivante.

Après que le client a fait ses choix, la page Résultats du RPC s'affiche, indiquant quels montants mensuel et annuel il recevra en fonction de l'âge choisi.



À cette étape, il peut changer l'âge en sélectionnant Précédente et en modifiant l'âge. Il peut ainsi voir comment sa pension varie en fonction de l'âge.



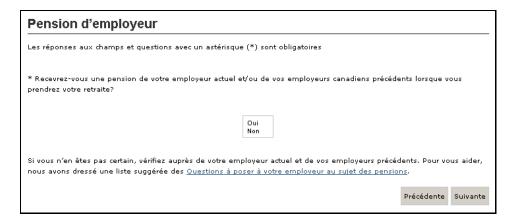
Notez bien : Le contenu de la page de résultats peut varier en fonction de la façon d'y accéder.

Le client est ensuite dirigé vers le module Pension d'employeur.

Module Pension d'employeur

Environ 40 % des travailleurs canadiens sont couverts par un régime de pension d'employeur.

Dans le premier écran du module Pension d'employeur, on demande au client s'il recevra une pension de son employeur.



Si le client sélectionne Non, l'écran des REÉR s'affiche. Cet écran contient tous les renseignements pertinents sur les REÉR et sur les avantages qu'ils comportent relativement au revenu de retraite. Si le client sélectionne Oui, il est dirigé vers l'écran Pension d'employeur, où il sélectionne le régime ou les régimes applicables.

Il existe quatre grands régimes de pension d'employeur. Il est important de connaître le type de régime, car il a une incidence sur le montant de la pension versée à la retraite.

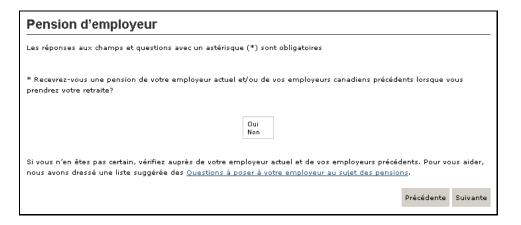
Voici les quatre types de régimes de pension d'employeur :

- les régimes à prestations déterminées (RPD);
- les régimes à cotisations déterminées;
- les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB); et
- les REÉR collectifs.

Pour un régime à prestations déterminées, le client entre le montant mensuel de sa pension en se fondant sur les renseignements fournis par son état de compte. Pour les trois autres types de régimes (régimes à cotisations déterminées, régimes de participation différée aux bénéfices et REÉR collectifs), le client choisit son taux de rendement estimatif, et la calculatrice le déduit de 1 % à partir du moment où le client compte recevoir un montant mensuel. Cette réduction vise à refléter la nature d'une saine planification financière, où on réduit normalement les risques à partir de la retraite. La calculatrice suppose un taux d'inflation de 3 %.

Dans ce module, le client choisit un régime de pension d'employeur dans la liste susmentionnée (s'il y a lieu). La calculatrice dirige ensuite le client dans des sections distinctes du module, selon le type de régime choisi.

Par exemple, l'écran suivant s'affiche si le client choisit le régime à prestations déterminées :



Le client entre ensuite les renseignements demandés dans cette section, puis appuie sur le bouton Suivante pour continuer.

Après avoir rempli les sections pertinentes, le client est dirigé vers le module REÉR.

Détails importants!

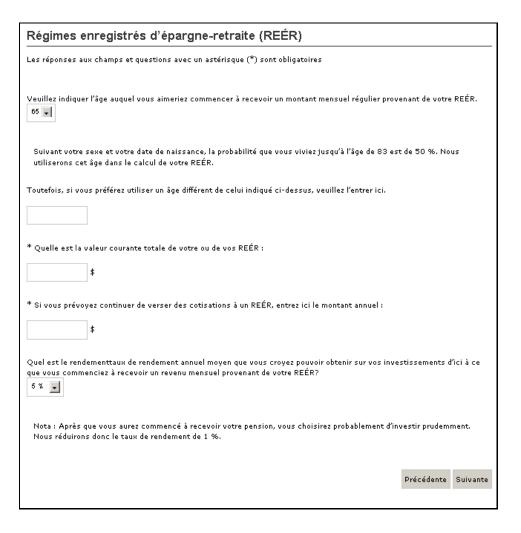
- Le client peut entrer jusqu'à trois types de régimes de pension d'employeur et les trois apparaîtront dans le module Résumé.
- Si le client possède deux régimes de pension d'employeur du même type, il doit d'abord additionner le montant des deux pensions et inscrire le total à l'écran.

Module REÉR

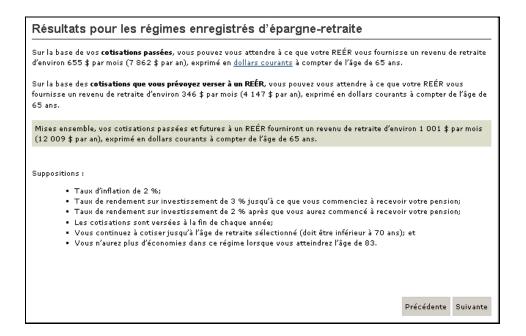
La première page du module REÉR fournit des renseignements sur les REÉR et leurs avantages.

Le client doit sélectionner Oui ou Non. S'il sélectionne Non, cela le mènera directement au module Autre revenu.

S'il sélectionne Oui, cela le mènera à la page suivante, où il peut entrer les renseignements sur son REÉR. La calculatrice lui permet d'évaluer le montant de sa pension, selon les cotisations passées et futures au REÉR.



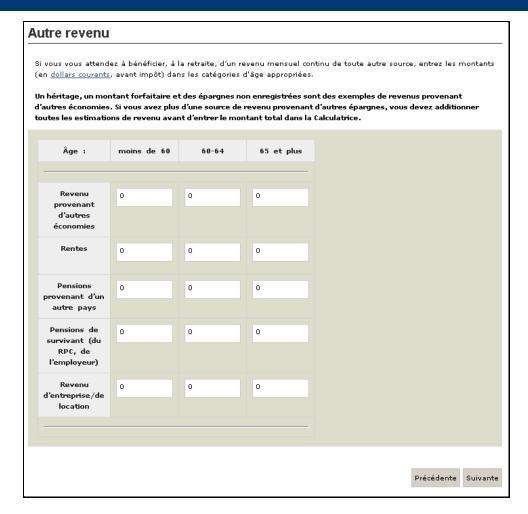
L'écran Résultats pour les régimes enregistrés d'épargne retraite s'affiche quand le client sélectionne Suivante. Trois montants différents apparaissent : le premier est le montant provenant des contributions passées, le deuxième provient des contributions futures et le troisième est le montant total provenant des contributions combinées (passées et futures).



Quand le client sélectionne Suivante, il est dirigé vers le module Autre revenu.

Module Autre revenu

D'autres épargnes et pensions (p. ex. rente, pension de l'étranger, pension de survivant ou revenus d'entreprise ou de location) peuvent constituer d'autres sources de revenu continu. Dans ce module, le client entre les montants pertinents dans trois catégories d'âge : moins de 60, 60-64 ou 65 ans et plus.



Détails importants!

Si un client est censé recevoir un autre revenu de la même source à des âges différents, il doit entrer le montant dans chacune des catégories d'âge visées. Par exemple, si une personne commence à recevoir un revenu de location de 500 dollars à l'âge de 62 ans, elle doit entrer 500 dollars dans la colonne 60-64 et dans la colonne 65 et plus. Sinon, le tableau du résumé sera inexact.

Après avoir entré les montants des autres revenus et sélectionné Suivante, un écran contenant les totaux s'affiche.

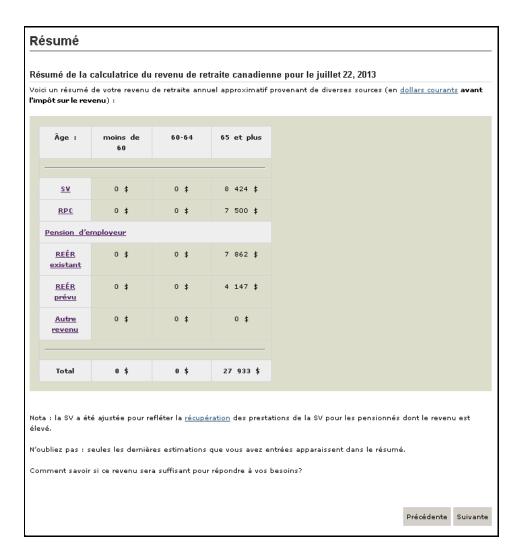
Quand le client sélectionne Suivante une fois que le sommaire s'est affiché, il est dirigé vers le module suivant. Il s'agit du module Résumé.

Module Résumé

Ce module comprend un sommaire des revenus de retraite annuels estimatifs du client provenant de chacune des sources (à l'exception de la prestation après-retraite du RPC), à partir de l'âge indiqué par l'utilisateur. Ces valeurs sont fondées sur les derniers résultats obtenus dans chacun des modules.



Notez bien : La prestation après-retraite est calculée séparément, et elle est exclue de la page Résumé.



Quand le client sélectionne Suivante, il est dirigé vers un écran où on lui demande d'entrer son revenu annuel. Le client entre son revenu annuel brut actuel, puis sélectionne Suivante.

Une page de révision indiquant le revenu de retraite annuel prévu s'affiche. Le client a alors la possibilité de voir quel serait son revenu si ses cotisations au REÉR augmentaient.

Si le client sélectionne Oui pour savoir ce qui arriverait s'il cotisait davantage à son REÉR, un autre écran s'affiche où il peut voir quel sera son revenu s'il cotise davantage.

Après avoir entré le nouveau montant du REÉR et sélectionné Suivante, le client est ramené au début du module Résumé. Il doit ensuite faire défiler les écrans pour atteindre la fin de la calculatrice et obtenir son résumé.

Si le client sélectionne Non à la question lui demandant s'il veut augmenter le montant de ses cotisations à son REÉR, il est directement amené à la fin de la calculatrice.

Détails importants!

- Le tableau du résumé reflète un seul scénario de retraite, qui peut démontrer les pensions provenant de diverses sources débutant à des âges différents.
- Le tableau change chaque fois que l'utilisateur modifie les valeurs entrées dans un module.

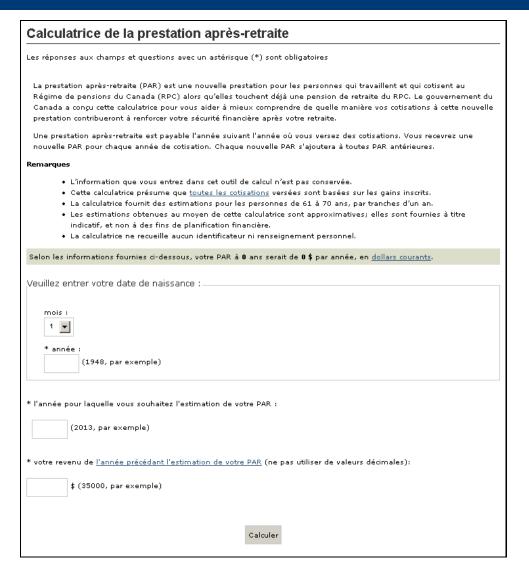
Module Prestation après-retraite du RPC

C'est dans ce dernier module que le client pourra obtenir une estimation de sa prestation après-retraite.

La prestation après-retraite (PAR) est une nouvelle prestation pour les gens qui travaillent et qui cotisent au RPC tout en recevant déjà des prestations de retraite du RPC. Il s'agit d'une prestation distincte des autres prestations du RPC.

Comme il s'agit d'une nouvelle prestation, et, compte tenu des contraintes de temps, le module a été mis en œuvre dans le cadre de la CRRC sous forme de calculatrice distincte. Ainsi, aucune somme ayant trait aux prestations de retraite calculées dans la CRRC ne sera reportée dans le module après-retraite.

Pour accéder au module de la calculatrice de la PAR à partir de la page d'accueil de la CRRC (ou de toute autre page de la calculatrice), sélectionnez la Calculatrice de la prestation après-retraite dans le menu de gauche. Cela vous mènera directement à la page de la calculatrice PAR.



Pour commencer, le client doit sélectionner son mois et son année de naissance. Ensuite, il doit sélectionner l'année pour laquelle il souhaite calculer le montant estimatif de sa PAR. Enfin, il doit indiquer son revenu, arrondi au dollar près (pas de décimale) pour l'année précédant celle pour laquelle il souhaite calculer le montant estimatif de sa PAR.

Après avoir rempli tous les champs, le client clique sur le bouton Calculer, dans le bas de la page. Les résultats du calcul s'afficheront dans le haut de la page, sous la rubrique Notes.

Le client peut modifier les données qu'il a indiquées et refaire le calcul du montant estimatif de sa PAR en cliquant de nouveau sur le bouton Calculer.

Détails importants!

- Si le client saisit un revenu non valide, un message d'erreur s'affichera. Pour être valides, les cotisations doivent être supérieures à l'exemption de base pour l'année en question (p. ex. 3500 pour 2013).
- Vu les limites actuelles, la calculatrice de la PAR fonde le calcul en prévoyant que le client a payé la cotisation maximale au RPC en fonction du revenu pendant toute l'année précédant celle pour laquelle le client demande l'estimation de sa prestation.
- Actuellement, c'est le mois de naissance qui détermine le début de l'année pour laquelle l'estimation de la PAR est calculée. Par ailleurs, le nombre de mois avant ou après l'âge de 65 ans entraîne un rajustement du facteur actuariel utilisé. Par exemple, un client né en mars 1948 prend sa retraite lorsqu'il est âgé entre les âges de 60 à 63 ans, commence à travailler à l'âge de 64 ans et fait la cotisation maximale à la PAR. En avril 2013, il a 65 ans et un mois. Le calcul de l'estimation de la PAR sera fondé sur le facteur actuariel de 2013 rajusté (majoré) d'un mois pour l'estimation de la PAR pour 2013.
- Actuellement, il n'est pas possible d'obtenir une estimation calculée au prorata (soit en proportion de vos revenus).
- Les résultats changeront chaque fois que le client modifie les valeurs saisies dans les champs et cliquera sur le bouton Calculer.